



Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône  **située en haut à gauche de cette page Résana.**

Sécurité

- Chantiers routiers en Normandie : un mort et un blessé grave en une semaine – InfoNormandie
- Calvados. Quatre accidents en une semaine près de chantiers routiers : un signal d'alerte – Tendances Ouest
- Quatre accidents graves en une semaine à proximité de chantiers : les agents de routes en grand danger – France 3
- À Rouen, le procès de la boîte de nuit le So et de ses dirigeants renvoyé au 1er juillet – Paris Normandie

Économie et vie des entreprises

- Un nouveau directeur pour la CMA CGM : Christophe Colloc prend ses fonctions au Havre – Paris Normandie
- Pourquoi des syndicats ont fait grève à l'hôpital de Dieppe – Infos dieppoises
- À Blangy-sur-Bresle, Nigermat accélère sa transition énergétique avec le soutien de la Région et de l'Europe - 76actu
-

Travaux et aménagements

- Près de Dieppe, un affaissement de terrain entraîne la fermeture d'une route – Paris Normandie

Collectivités locales et équipements publics

- Seine-Maritime. Pour Bertrand Bellanger, "les éoliennes ça suffit, le département a fait sa part" – Le courrier cauchois
- Biodiversité contre économie : Caux Seine Agglo s'oppose à l'extension de zones Natura 2000 – Paris Normandie

Santé

- Santé. Un cas de listériose en Normandie après la consommation de charcuterie contaminée, deux décès en France – Tendances Ouest

Tempête Goretti

- Tempête Goretti : quatre communes de la Seine-Maritime dont Etretat et Fécamp reconnues en état de catastrophe naturelle – ICI Normandie

Municipales 2026

- Harfleur. La Ville bascule à droite toute, un recours déposé – Le courrier cauchois
-

Acteurs publics

- Avec le retard pris par la loi cybersécurité, l'Anssi donne des clés aux administrations pour se conformer sans attendre
- Les départements demandent des gages financiers à l'État avant les débats sur la décentralisation

Chantiers routiers en Normandie : un mort et un blessé grave en une semaine

infonormandie

3—4 minutes

Chantiers routiers en Normandie : un mort et un blessé grave en une semaine

Mercredi 18 Mars 2026 - 19:03

Quatre chocs en quelques jours, dont certains violents, viennent rappeler le danger persistant aux abords des zones de travaux sur les routes à grande circulation, en Normandie. La direction interdépartementale des routes (DIR) Nord-Ouest tire la sonnette d'alarme.



Lors des trois derniers accidents, la DIRNO a déploré un tué et un blessé grave - Illustration Dirno

Trois collisions ont été recensées sur l'A84 et une sur la RN27, toutes impliquant des dispositifs de signalisation de chantier. Malgré des équipements visibles et des agents mobilisés, les comportements des conducteurs restent en cause.

Le constat est préoccupant. Au-delà des dégâts matériels — trois flèches lumineuses de rabattement (FLR), un fourgon et deux camions détruits — le **bilan humain est marqué par un décès et un blessé grave**.

Pour la DIR Nord-Ouest, ces accidents ne relèvent pas d'une fatalité. Ils illustrent une réalité persistante : la sécurité des chantiers dépend autant des dispositifs en place que du comportement des usagers.

A SAVOIR — Ce qu'est une FLR

Les flèches lumineuses de rabattement (FLR) sont installées en amont des chantiers pour signaler un danger et orienter les véhicules.

Visibles à plus de 300 mètres, elles imposent un changement de voie et annoncent une réduction de circulation.



Chantiers routiers en Normandie : un mort et un blessé grave en une semaine

Des chantiers visibles... mais des consignes ignorées

Les zones concernées étaient pourtant clairement signalées. Les dispositifs lumineux, positionnés en amont, remplissaient leur rôle d'alerte.

Le problème se situe ailleurs : vitesse excessive, manque d'anticipation ou non-respect des distances de sécurité. Autant de comportements qui exposent directement les agents et les automobilistes.

La DIR insiste sur un principe simple mais souvent négligé : le corridor de sécurité. À l'approche d'un chantier, il est impératif de

ralentir et de s'écarter au maximum des zones d'intervention.

Vigilance maximale demandée

Face à cette série noire, les autorités appellent à une prise de conscience immédiate. Chaque conducteur est un acteur de la sécurité routière, en particulier sur des axes à forte circulation comme l'A84 ou la RN27.

Respecter la signalisation, adapter sa vitesse et anticiper restent les seuls moyens d'éviter de nouveaux drames.



Sur les réseaux sociaux, la DIRNO met érudèlement en garde les usagers et les appelle à la vigilance à l'approche de chantiers - Illustration DIRNO

- [Rodéo, tirs de mortiers et outrages envers les gendarmes : quatre interpellations aux Andelys](#)
- [Évreux : vaste opération antidrogue dans les quartiers de la Madeleine et de Nétreville](#)
- [Grand-Quevilly : focus sur l'aéronautique lors du Forum quevillais de l'emploi, le 1er avril](#)
- [Magnanville : quatre mineurs interpellés en train de taguer un établissement scolaire](#)

Calvados. Quatre accidents en une semaine près de chantiers routiers : un signal d'alerte

Elvire Alix

1-2 minutes

La semaine dernière, quatre accidents se sont produits à proximité de zones de travaux sur le réseau de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (Dirno). Trois d'entre eux ont eu lieu sur l'autoroute A84, le quatrième sur la RN27 - un enchaînement inhabituel qui inquiète les autorités routières.

Un bilan humain préoccupant

Au-delà des importants dégâts matériels, avec plusieurs véhicules d'intervention détruits, le bilan humain est lourd : une personne est décédée et une autre a été grièvement blessée.

Ces accidents sont survenus malgré la présence de dispositifs lumineux visibles à plusieurs centaines de mètres. La Dirno pointe du doigt le comportement des automobilistes, jugé déterminant à l'approche des chantiers. Elle rappelle notamment l'importance de respecter le "corridor de sécurité" : ralentir et s'écarter au maximum lors du passage à proximité d'une zone d'intervention, une règle essentielle encore trop souvent négligée.

Quatre accidents graves en une semaine à proximité de chantiers : les agents de routes en grand danger

Écrit par Pierre-Marie Puaud

3-4 minutes

La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) implore les automobilistes de se montrer plus prudents aux abords des chantiers autoroutiers. En quelques jours, plusieurs véhicules de services ont été percutés par des usagers sur l'A84 et la RN 127. Le bilan est lourd...

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter.

[Notre politique de confidentialité](#)

L'un des derniers accidents en date, particulièrement dramatique, remonte au lundi 16 mars. Près de Villedieu-les-Poêles (Manche), des agents de la DIRNO étaient en train de baliser un chantier d'entretien de la voie quand deux voitures ont heurté leur véhicule.

Par miracle, les deux agents ont été épargnés. Ils sont indemnes. En revanche, un automobiliste a trouvé la mort et deux autres ont été blessés et conduits à l'hôpital.

Ce drame n'est malheureusement pas isolé. Dans un communiqué, la DIRNO annonce qu'elle a *"enregistré quatre accidents impliquant ses matériels de signalisation d'avertissement de chantier (trois sur la A84 et un sur la RN27). Ces quatre accidents en une semaine constituent un signal d'alerte"*.

Trois véhicules de signalisation, un fourgon et deux camions ont été détruits, *"mais c'est le bilan humain qui retient l'attention"* de la

DIRNO qui insiste sur *"la gravité d'une situation qui ne peut laisser indifférente"*.

[Cinq véhicules détruits en une semaine à la DIRNO • © DIRNO](#)

L'établissement du ministère des Transports en charge de la gestion du réseau routier national dans le Nord-Ouest observe que *"ces quatre accidents ont eu lieu sur des zones de chantiers qui sont signalées en amont par des FLR. Les FLR (Flèches Lumineuses de Rabattement) sont des dispositifs de signalisation lumineuse conçus pour guider et sécuriser la circulation lors de chantiers routiers temporaires. Visibles à plus de 300 mètres, ils remplissent leur fonction première : être visible et avertir les conducteurs du danger"*

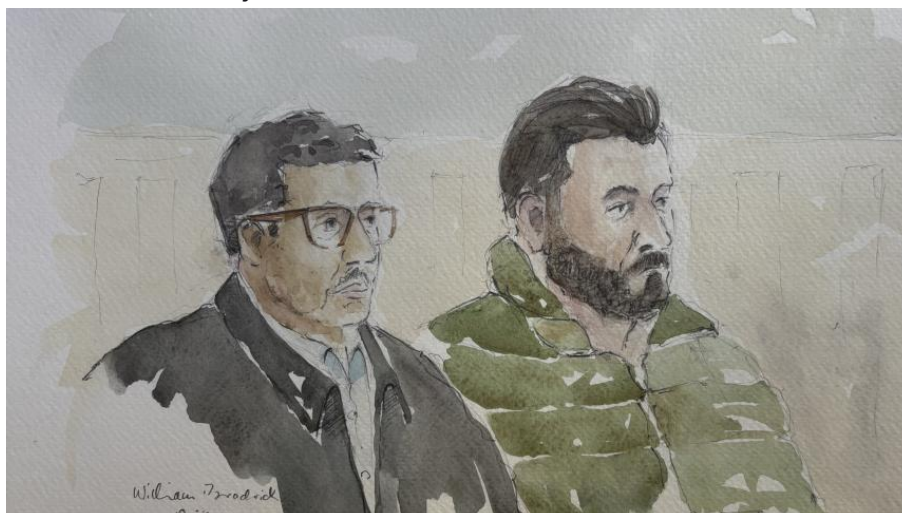
La Direction des routes exhorte les usagers à ralentir et à faire preuve de prudence aux abords de ces chantiers autoroutiers : *"La mobilisation permanente de la DIRNO reste inopérante sans la participation active des usagers de la route. Chaque conducteur doit prendre conscience de ses responsabilités et adopter les comportements appropriés à l'approche d'une zone chantier"*.

À Rouen, le procès de la boîte de nuit le So et de ses dirigeants renvoyé au 1er juillet

Sylvain Auffret

6-7 minutes

Le So et ses gérants devaient être jugés au tribunal correctionnel de Rouen le 18 mars 2026. L'absence de la mineure au centre du dossier, lui-même pas en état d'être jugé, a entraîné le renvoi à l'audience du 1er juillet 2026.



Hssikou Lahcen (à gauche) et Nicolas Lamotte, les deux gérants du So. - William Brodrick



Publié: 18 Mars 2026 à 18h45 Temps de lecture: 2 min

Le [procès du club le So](#) et de ses deux gérants, qui devait se tenir mercredi 18 mars au tribunal correctionnel de Rouen, a été renvoyé à l'audience du premier juillet. Les représentants légaux de l'adolescente au cœur du dossier étaient absents, tout comme elle,

et ne s'étaient pas constitués partie civile.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Dans sa décision, le tribunal a d'ailleurs désigné le conseil départemental comme représentant ad hoc. De plus, le ministère public et les prévenus devaient encore verser des pièces au dossier qui n'était donc pas en état d'être jugé. L'avocate des prévenus, Me Djehanne El Atrassi, a par ailleurs indiqué qu'une procédure était toujours pendante au tribunal administratif.

La mineure non représentée

Le club est poursuivi pour vente d'alcool à une mineure dans la soirée du 19 au 20 septembre 2025. L'un des gérants pour subornation de témoin, pour être allé à Évreux faire rédiger à cette adolescente de 17 ans un courrier dans lequel elle indiquait ne pas avoir consommé la vodka en question. L'autre pour avoir recelé ce document le 14 novembre en le versant au dossier de la procédure de [fermeture administrative](#) initiée par la préfecture. Cette procédure avait abouti à une fermeture du club du 19 décembre 2025 au 19 février 2026.

Des poursuites fermement contestées

« Mes clients vivent très mal la remise en cause de leur probité. Depuis 27 ans, ils exploitent leurs établissements dans le strict respect des normes et de la loi et contestent fermement les poursuites dont ils font l'objet », a indiqué leur avocate après l'audience. Les gérants ont toujours contesté avoir servi de l'alcool directement à l'adolescente, ainsi que le caractère faux de ce qu'elle a écrit. Pour rappel, une information judiciaire est ouverte parallèlement depuis que la mineure a déposé plainte pour un viol qu'elle a subi à proximité du [So](#) peu de temps après avoir quitté l'établissement la nuit des faits.

Lire aussi





[L'enseigne britannique Ben's Cookies ouvre sa boutique à Rouen :](#)
[« Je n'attends que ça ! »](#)



[Tennis - Open Capfinances Rouen Métropole : la promesse du](#)
[« WTA 250 le plus relevé de la saison » ?](#)



[Football – National : QRM va devoir se mettre à la hauteur des](#)
[cadors pour se maintenir](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Justice Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Rouen](#)



[Accident entre une moto et un camion sur l'A13 : un blessé grave et de gros ralentissements](#)



[Totalement rénovée, la Maison du Don de sang a rouvert à Bois-Guillaume](#)





[L'enseigne britannique Ben's Cookies ouvre sa boutique à Rouen :](#)
[« Je n'attends que ça ! »](#)



[Tennis - Open Capfinances Rouen Métropole : la promesse du](#)
[« WTA 250 le plus relevé de la saison » ?](#)



[Football – National : QRM va devoir se mettre à la hauteur des](#)
[cadors pour se maintenir](#)





[Municipales 2026. À Bihorel, pour les électeurs avant le second tour, « c'est du niveau de cour d'école »](#)

[Voir plus d'articles](#)

Juste pour vous

PARIS **NORMANDIE**

[Retour en haut du site](#) [Région](#) [Rouen](#) [Le Havre](#) [Évreux](#) [Dieppe](#)
[Fécamp](#) [Vernon](#) [Louviers](#) [Yvetot](#) [Bernay](#) [Bolbec](#) [Pont-Audemer](#)
[Elbeuf](#) [Lillebonne](#) [Neufchâtel-en-Bray](#) [Deauville et sa région](#) [Caen](#)
[Faits divers](#) [France Monde](#) [Pratique](#) [Emploi](#) [Immobilier](#) [Sports](#)
[Loisirs](#) [Économie](#) [Politique](#) [Vidéos](#) [Agenda](#) [La Voix du Nord](#) [L'Union](#)
[Le Courrier picard](#) [L'Aisne nouvelle](#) [L'Est Eclair](#) [L'Ardennais](#) [Nord](#)
[Littoral](#) [Le Messenger](#) [Le Soir](#) [Sud Info](#)

Un nouveau directeur pour la CMA CGM : Christophe Colloc prend ses fonctions au Havre

Karine LEROY

~3 minutes

Christophe Colloc vient d'être nommé directeur général des agences France de CMA CGM. Basé au Havre, il a pris ses fonctions mardi 17 mars 2026.



Christophe Colloc a exercé à l'international, notamment en Asie, dans le Pacifique et en Afrique. - CMA CGM



Publié: 18 Mars 2026 à 18h01 Temps de lecture: 1 min

[CMA CGM](#) a un nouveau directeur général des agences France : Christophe Colloc vient d'être nommé à ce poste.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Autre nouveauté, ce dernier est désormais basé au Havre, au lieu de Marseille. « *C'est un symbole fort de placer le siège de l'agence France au Havre, au plus près des opérations* », commente CMA CGM, troisième acteur mondial du transport maritime, qui a donné

pour mission à Christophe Colloc de renforcer sa présence, « *en s'appuyant sur les activités maritimes, intermodales et portuaires du groupe, afin de proposer des solutions toujours plus performantes et adaptées aux besoins des clients.* »

500 collaborateurs

Le nouveau directeur général pourra s'appuyer sur un réseau d'agences réparties sur l'ensemble du territoire. La principale est située au Havre et regroupe près de 500 collaborateurs, ainsi que sur les agences de Dunkerque, Paris, Marseille et Montoir.

Christophe Colloc, originaire de Brest, totalise 30 ans d'expérience dans le maritime, dont 19 ans au sein du groupe CMA CGM où il a occupé différentes fonctions au siège, en région et en agences. Il est diplômé d'une école de commerce et a exercé à l'international, notamment en Asie, dans le Pacifique et en Afrique. Il était jusqu'à présent directeur du bureau régional Europe du Sud, après avoir été directeur du réseau à Marseille et directeur général de CMA CGM Maroc.

Lire aussi

[« Cherche repreneur sérieux avec le sens du service » : au Havre, ce cordonnier voudrait passer la main](#)

[Au cœur d'un déjeuner citoyen avec Edouard Philippe, nouveau directeur pour CMA CGM : le point actu à 20 h](#)

[Disparition de Bertrand Binctin : l'ancien adjoint au maire était une figure de la sécurité au Havre](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Le Havre](#)

Pourquoi des syndicats ont fait grève à l'hôpital de Dieppe

2-3 minutes

La CGT et FO de l'hôpital de Dieppe (Seine-Maritime) ont fait grève jeudi 12 mars 2026. Ils demandent davantage de mises en stage des contractuels de l'établissement.

Sur le même thème

[Grève](#)

[Hôpital de Dieppe](#)

[Syndicats](#)



La CGT et FO de l'hôpital de Dieppe (Seine-Maritime) ont fait grève jeudi 12 mars 2026. ©CGT de Dieppe

Par [Mathieu Te Morsche](#) Publié le 18 mars 2026 à 10h06

C'est un combat de longue haleine que portent les syndicats de l'hôpital de [Dieppe \(Seine-Maritime\)](#). Ils réclament depuis longtemps [davantage de stagiairisations](#), c'est-à-dire l'étape précédant la titularisation au sein de la fonction publique, des contractuels qui travaillent dans l'établissement.

Jeudi 12 mars 2026, les sections **CGT** et **FO** de [l'hôpital](#) ont fait grève pour demander 200 mises en stage.

Les syndicats pas satisfaits

Les grévistes ont été reçus par la direction. Alors que cette dernière proposait 50 stagiairisations pour 2026, les discussions avec les syndicats ont fait grimper ce chiffre à **60**.

Pas de quoi satisfaire toutefois la CGT et FO, qui soulignent dans un tract que cela revient « à poursuivre avec **400 contractuels** », que « **130 CDI** sont sur des postes vacants, et que bien des CDD aussi ».

Vidéos : en ce moment sur Actu

« Cela reste de la précarité »

« Dans le même temps, la direction annonce une augmentation des CDI. Mais les multiplier n'est pas le problème, cela reste de la **précarité** », estiment les syndicats. Ils rappellent que les agents en CDI n'ont pas les **mêmes droits** que ceux qui sont dans la fonction publique.

La CGT et FO annoncent qu'ils préparent « de **nouvelles actions** pour être entendus par la direction ». La CGT sera présente samedi 28 mars sur le marché de Dieppe pour faire signer une pétition à la population.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

À Blangy-sur-Bresle, Nigermat accélère sa transition énergétique avec le soutien de la Région et de l'Europe

6–8 minutes

En visite dans l'entreprise, le président de la Région Normandie Hervé Morin a salué les investissements engagés pour moderniser l'outil industriel et réduire l'empreinte carbone.

Sur le même thème

[Glass Vallée](#)

[Hervé Morin](#)

[Vallée de la Bresle](#)

Article réservé aux abonnés [S'abonner](#)



L'entreprise Nigermat de Blangy-sur-Bresle a un nouveau process de cuisson électrique. ©L'éclaireur du Vimeu

Par [Rédaction Gamaches](#) Publié le 18 mars 2026 à 7h16

Une visite d'entreprise s'est déroulée au début du mois de mars, à [Blangy-sur-Bresle](#). Le président de la région **Normandie**, Hervé Morin, s'est déplacé dans les locaux et ateliers de l'entreprise **Nigermat**, adhérente à Glass Vallée et spécialisée dans le

parachèvement du verre.

Accueilli par **Bérénice Pariche**, directrice des ressources humaines, et **Stéphane Pariche**, dirigeant de cette société familiale, le président de Région a pu découvrir une entreprise de 130 salariés réalisant 17 M € de chiffre d'affaires et décorant chaque année près de 60 millions de flacons. Implantée sur un site de **10 000 m²**, l'entreprise perpétue un savoir-faire familial transmis depuis plusieurs décennies, depuis sa création par le grand-père de la famille Pariche.

Les dirigeants entendent poursuivre le développement de l'entreprise. Depuis **deux ans**, le sous-traitant verrier bénéficie du soutien de la Région Normandie et de l'Union européenne à travers le dispositif des fonds de transition juste (FTJ). Ce programme vise à accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires fortement émetteurs de **CO₂** vers une économie neutre en carbone, conformément aux objectifs européens, à l'accord de **Paris** et au **Pacte vert**.

C'est une nouvelle technologie qui améliore aussi les conditions de travail des opératrices.

Grâce à ce dispositif, l'entreprise a pu renouveler une partie de son parc industriel. **Six tunnels** de cuisson électriques basse consommation ont récemment été installés. « C'est une nouvelle technologie qui améliore aussi les conditions de travail des opératrices », souligne la directrice des ressources humaines. **Deux machines** de marquage à chaud équipées de modules de frappe directe sont également venues renforcer l'outil de production.

300 000 €

Au total, ces investissements ont bénéficié d'un soutien financier de **300 000 €** apporté conjointement par la Région et l'Europe. Un investissement jugé gagnant pour l'entreprise, qui permet à la fois de réduire la consommation électrique et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. La décarbonation constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire pour la direction.

La visite d'**Hervé Morin** a aussi permis de mettre en lumière ce sous-traitant verrier de premier plan, reconnu dans la [vallée de la Bresle](#) pour son savoir-faire technique. L'activité historique de l'entreprise repose sur le sablage, auquel se sont ajoutés au fil du temps la sérigraphie, la tampographie, la sublimation et le

marquage à chaud.



Marquage à chaud d'un flacon grâce à un nouvel équipement.

©L'éclaireur du Vimeu

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

[S'inscrire](#)

Nigermat travaille notamment pour de grandes maisons de parfumerie telles que Dior, Chanel, Lacoste ou encore Jean Paul Gaultier, ainsi qu'avec le groupement Interparfums pour la décoration de flacons. L'entreprise utilise chaque année près de **40 kg** d'or à **12 %** pour certaines finitions. Elle intervient également sur des pots destinés à la cosmétique et sur des pièces d'arts de la table.

Grâce à des lignes automatiques, semi-automatiques et flexibles, la société peut répondre à des commandes allant de plusieurs dizaines de milliers à plusieurs centaines de milliers de pièces. La majorité de ses clients se situe en France : à **70 %** des verriers, mais aussi de grandes marques de parfumerie parisiennes.



Hervé Morin en discussion avec les opérateurs de sérigraphie.
©L'éclaireur du Vimeu

Dans la **vallée de la Bresle**, Nigermat s'impose ainsi comme un fleuron industriel reconnu pour sa fiabilité et ses performances, mais aussi pour sa dimension humaine. « Nos clients apprécient notre souplesse, notre réactivité face à des demandes parfois complexes et notre disponibilité », soulignent les dirigeants.

Lors de sa visite, Hervé Morin a tenu à **saluer** le travail de l'ensemble des équipes. « Votre qualité de travail, votre engagement et votre investissement forment une véritable communauté humaine. C'est l'une des richesses de la Normandie et de la vallée de la Bresle, forte de ses entreprises », a-t-il déclaré.





Hervé Morin pose avec les salariés. ©L'éclaireur du Vimeu

Entreprise pionnière dans son secteur, Nigermat fait partie des **premières sociétés** à bénéficier du dispositif européen dédié à la décarbonation des investissements industriels, notamment par le remplacement d'équipements au gaz par des installations électriques à faible consommation.

La Région Normandie poursuit de son côté son accompagnement du tissu économique. Elle met notamment en avant près de **23 000 emplois** préservés grâce à son soutien aux entreprises, parfois confrontées à des difficultés de trésorerie. Aux côtés de l'Europe, elle joue un rôle déterminant dans l'optimisation des process industriels et le développement des engagements **RSE**.



De gauche à droite Stéphane Pariche, Bérénice Pariche, Hervé Morin et Stéphane Franconville. ©L'éclaireur du Vimeu

Entreprise familiale attachée à la formation interne et au respect de ses collaborateurs, le groupe Pariche entend poursuivre son développement tout en préservant l'excellence du savoir-faire verrier **français**.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Près de Dieppe, un affaissement de terrain entraîne la fermeture d'une route

Sylvie Macquet

5–6 minutes

Un affaissement au bord de la route entre Bois-Hulin à Dénestanville, à La Chaussée, a conduit la municipalité à prendre des mesures pour sécuriser le site. Un diagnostic précis doit être établi.



Par Sylvie Macquet

Publié: 18 Mars 2026 à 13h12 Temps de lecture: 2 min

En Normandie, et plus encore dans le pays de Caux marqué par l'exploitation passée de la marne, les marnières peuvent apparaître sans prévenir, sous l'effet des mouvements du sol ou des pluies. C'est précisément ce qui s'est produit samedi dernier à La Chaussée, où un affaissement s'est ouvert au bord de la chaussée, sur la route Saint-Adrien reliant le Bois-Hulin à Dénestanville.





La route a été barrée et l'arrêté apposé. - Photo Paris Normandie

Un affaissement signalé par un cycliste

Un cycliste, qui empruntait la route, a alerté François Boyard, un habitant du village, qui en a aussitôt informé la mairie. Rapidement, la maire, Séverine Lemoine, s'est rendue sur les lieux, accompagnée de l'adjoint Daniel Boinet et de son fils Fabien, conseiller municipal. Sur le terrain, ils ont pu constater un affaissement d'environ 3,50 mètres de diamètre pour une profondeur atteignant 1,50 mètre, plus marqué sur un côté, jusqu'à la limite du goudron.

« La cavité nous a conduits à prendre immédiatement des mesures de sécurité, précise la maire. Un arbre a été disposé en travers de la voie afin d'empêcher toute circulation et un arrêté a été pris puis transmis aux autorités. »

La commune a également engagé dès lundi des démarches pour évaluer précisément la situation. *« Nous allons solliciter le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), le service d'appui technique de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), afin d'établir un diagnostic précis, ajoute Séverine Lemoine. En fonction des conclusions, une entreprise sera missionnée pour réaliser les travaux nécessaires. »*

Si la marnière se prolonge sous la chaussée, le coût du comblement, par injection de béton ou d'autres matériaux, sera à la charge de la commune puisque la route est communale.

Un phénomène difficile à anticiper

Ce phénomène constitue une première pour le village. La marnière ne figurait ni sur le [PLUi](#) (Plan local d'urbanisme intercommunal), ni sur les cartes recensant les cavités souterraines connues, un élément qui souligne la difficulté à anticiper ce type d'événement.

« Nous avons missionné le cabinet Explore-e d'Yvetot pour réaliser un recensement des cavités souterraines lors de l'élaboration du

PLUi, précise Olivier Bureaux, président de Terroir de Caux. Mais il reste probablement des indices qui n'ont pas pu être répertoriés, faute de connaissances et de renseignements suffisants connus des mairies et des archives départementales. D'où un risque qui persiste et qui doit être pris au sérieux. »

Lire aussi



[« C'est inhumain » : à Dieppe, un récidiviste dépouillait des personnes âgées et vulnérables](#)



[On connaît la date du conseil municipal qui élira le maire de Dieppe](#)





[Avec les Monster Trucks, un show à l'américaine à l'hippodrome de Dieppe !](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Dieppe](#)



[« C'est inhumain » : à Dieppe, un récidiviste dépouillait des personnes âgées et vulnérables](#)



[Municipales 2026. À Blangy-sur-Bresle, les candidats comptent sur les abstentionnistes du premier tour](#)



[En savoir plus sur la vie extraterrestre : une conférence samedi à Dieppe](#)



[Pôle de santé à Eu : un projet ambitieux pour renforcer l'accès aux soins](#)



[Près de Dieppe, un affaissement de terrain entraîne la fermeture d'une route](#)



[On connaît la date du conseil municipal qui élira le maire de Dieppe](#)

[Voir plus d'articles](#)

Juste pour vous

Seine-Maritime. Pour Bertrand Bellanger, "les éoliennes ça suffit, le département a fait sa part"

Propos recueillis par Ghislain Annetta

4-6 minutes

Le Courrier Cauchois : Pourquoi avoir choisi la visite du chef de l'Etat à Penly pour évoquer votre moratoire sur l'éolien ?

Bertrand Bellanger : "Quand [le président de la République vient en Seine-Maritime pour visiter le chantier de l'EPR2 à Penly](#), c'est le moment d'élargir le propos. Ici, c'est un enjeu majeur : la Seine-Maritime est le premier département producteur d'énergie en France. C'est une réalité assumée mais qui comporte aussi des contraintes."

LCC : Quelles sont ces contraintes ?

BB : "Aujourd'hui, le département compte 57 parcs éoliens terrestres, soit plus de 55% des installations normandes. Concernant l'éolien en mer, les deux parcs de Fécamp et du Tréport sont pertinents. Une fois le Tréport réalisé, nous aurons atteint la masse critique en ce qui concerne le mix énergétique de la Seine-Maritime. Le parc offshore de Fécamp produit à lui seul l'équivalent des besoins en électricité de 650 000 habitants, c'est-à-dire la moitié des habitants de notre territoire."



"Il ne faut plus ajouter de projets. C'est une question de mitage. On est en train de dénaturer certains territoires" Bertrand Bellanger - Sophie Clément

LCC : Donc vous estimez que les deux parcs en mer suffisent, sans même l'extension prévue au large de Fécamp ?

BB : "Je suis Cauchois, donc modéré. Il ne faut pas trop tirer sur la corde. Nous avons déjà beaucoup d'éoliennes terrestres. Si on ajoute les deux parcs en mer, c'est suffisant. Avec le futur EPR2, nous aurons huit réacteurs nucléaires. Nous aurons fait notre part."

LCC : C'est justement cette présence énergétique et le réseau qu'elle implique qui attirent les porteurs de projets. Pourquoi s'en priver ?

BB: "Nous faisons le job depuis plus de 50 ans, notamment avec le [nucléaire](#). Je suis favorable à cette présence. Le Département soutient fortement les EPR2, avec près de 40 millions d'euros engagés. On est au rendez-vous. Mais ce qui permet cette présence nucléaire, c'est l'acceptation par la population de ces implantations. Donc, quand je vois que les promoteurs éoliens terrestres démarchent les communes du département pour raconter tout et n'importe quoi, je dis stop, ça suffit."

LCC : C'est le sens de votre demande d'un moratoire sur l'éolien terrestre au président de la République ?

BB : "Les parcs existants sont là, je ne demande pas leur démantèlement. Mais il ne faut plus ajouter de projets. C'est une question de mitage. On est en train de dénaturer certains territoires. On peut améliorer les installations existantes, mais il ne faut plus les multiplier."

LCC : Toutefois, la France a des objectifs en matière d'énergies renouvelables et elle est en retard...

BB : "C'est une question d'équilibre territorial. La Bretagne est-elle autosuffisante en énergie électrique ? Non ! Alors qu'il y a, *a priori*, un peu de vent pour les éoliennes et de quoi refroidir des réacteurs nucléaires dans cette région. Je n'ai rien contre elle mais il faut répartir l'effort."

"Il ne faut pas trop tirer sur la corde. Nous avons déjà beaucoup d'éoliennes terrestres"

LCC : Votre moratoire priverait les communes de recettes financières considérables. Que dites-vous aux maires qui ont besoin de financer des investissements ?

BB : "Le Département est un de ceux en France qui contribue le plus au financement des investissements des communes : 35 millions d'euros engagés l'an dernier. Grâce aux contrats de territoire, nous finançons des projets structurants. Enfin, un maire qui veut s'assurer que la population est d'accord avec un projet d'implantation d'éoliennes, a la possibilité de la consulter."

LCC : Votre moratoire ne priverait-il pas les propriétaires fonciers d'une rente intéressante ?

BB : "On ne peut pas faire n'importe quoi sur son terrain si cela nuit à l'intérêt général. Et le démantèlement des éoliennes coûte très cher, avec des garanties financières parfois insuffisantes. C'est un risque réel. Si l'exploitant disparaît, le coût du démantèlement peut rester à la charge du propriétaire et devenir un cadeau empoisonné."

LCC : Produire de l'énergie renouvelable, n'est-ce pas aussi l'intérêt général ?

BB : "Regardez les chiffres : la Seine-Maritime produit cinq fois

plus d'électricité que son poids démographique, 12 fois plus que sa superficie et 2,6 fois plus que sa consommation. C'est bien mais il faut garder le sens de la mesure. C'est pour ça que j'ai saisi le président de la République."

Biodiversité contre économie : Caux Seine Agglo s'oppose à l'extension de zones Natura 2000

Romain Huynh

6-7 minutes

Les élus de Caux Seine Agglo ont rendu fin janvier 2026, un avis défavorable au projet d'extension de zones Natura 2000, destinées à préserver la biodiversité. Explications de Patrick Pesquet, vice-président sortant de la communauté d'agglomération.



Publié: 18 Mars 2026 à 12h01 Temps de lecture: 1 min

Patrick Pesquet, maire sortant de Saint-Jean-de-Folleville et vice-président de Caux Seine Agglo, nous l'avait bien dit, lorsque nous l'avions [rencontré en avril 2025](#) : au cours de sa vie d' élu, il a dû se former aux enjeux industriels du territoire. Et c'est précisément ce qu'il avait en ligne de mire quand, au conseil communautaire du 27 janvier 2026, il a soumis au vote un avis défavorable à un projet d'extension des zones Natura 2000.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

[Natura 2000](#), c'est un réseau d'aires protégées par les États membres de l'Union européenne, en raison d'une présence importante d'espèces animales ou végétales. L'objectif : préserver la biodiversité. L'ambition de l'État en la matière est de faire en sorte que ce réseau couvre 30 % du territoire en 2030, contre 13 % en 2015. Ainsi, sur le territoire de Caux Seine Agglo, la Seine et ses berges s'ajouteraient au réseau existant, de même que des portions de falaise à Tancarville, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Jean-de-Folleville, Rives-en-Seine et Heurteauville, mais encore la darse à Lillebonne, des espaces naturels dans les vallées de la Rançon, de la Fontenelle, du Petit Wuy et du Val Rebours. De

même que des espaces de marais en bord de Seine.

Une temporalité contestée

« C'est un dossier ouvert depuis 2023 par les services de l'État et le [Parc régional des boucles de la Seine normande](#) », reprend Patrick Pesquet. Certaines communes de la communauté d'agglomération avaient alors proposé des réajustements mais, « pendant toutes ces années, on n'a entendu parler de rien, regrette l'élu. La cartographie proposée n'était pas très fine et montrait une proximité immédiate des zones Natura 2000 avec des zones d'activité économiques. Pendant trois ans, on n'a pas été sollicités pour échanger sur le sujet, on n'a pas reçu de proposition de cartographie. »

Ce n'est pas contre la protection de la biodiversité qu'on a voté, mais contre les modalités qui sont proposées.

Puis, en octobre 2025, il est demandé à Caux Seine Agglo de rendre un avis sur le sujet, dans les quatre mois qui suivent. *« Cette phase d'avis arrive à un moment où il y a des élections municipales, des élus qui, comme moi vont s'arrêter, des nouveaux qui vont devoir s'approprier un sujet délicat et sensible, sans en mesurer toutes les conséquences. On a donc demandé que la temporalité des décisions soit revue pour qu'il y ait une vraie concertation entre l'État et la collectivité. »*

La crainte de freiner l'activité économique

L'élu, qui a décidé de ne pas se présenter au scrutin municipal de mars 2026, tient à préciser : *« Ce n'est pas contre la protection de la biodiversité qu'on a voté, mais contre les modalités qui sont proposées. C'est un flou en termes de règlement et de temporalité. »* Pour lui, les contraintes liées à l'extension des zones Natura 2000 telle que proposée par les services de l'État, pourraient nuire au développement économique de l'agglomération. *« D'une part, il y a des incertitudes sur notre capacité à réindustrialiser la zone. Superposer des normes les unes sur les autres risque de freiner l'accueil d'activités nouvelles. Et d'autre part, certains syndicats agricoles s'inquiètent. Pour les vergers, les cultures céréalières, la question est : comment faire cohabiter les petites exploitations avec les règles Natura 2000 ? »*

Patrick Pesquet ne fera pas partie de la prochaine équipe de gouvernance de la communauté d'agglomération. Il espère

néanmoins « *une concertation, dans les mois à venir, avec des échanges techniques et des adaptations qui tiennent compte des avis des territoires.* »

Lire aussi



[On fait quoi ce week-end dans le pays de Caux ?](#)



[À Yvetot, le magasin « Royal cuir » fermé pour une durée indéterminée suite à un dégât des eaux](#)





[Pour Caux Seine Agglo, un budget 2026 « de transition » qui devra être complété](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Tancarville \(Seine-Maritime\)](#) [Saint-Nicolas-de-la-Taille \(Seine-Maritime\)](#) [Saint-Jean-de-Folleville \(Seine-Maritime\)](#) [Rives-en-Seine \(Seine-Maritime\)](#) [Heurteauville \(Seine-Maritime\)](#) [Lillebonne \(Seine-Maritime\)](#) [pays de Caux](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Lillebonne](#)



Video

[Municipales 2026 à Yvetot : tous les coups sont permis durant l'entre-deux tours !](#)





Biodiversité contre économie : Caux Seine Agglo s'oppose à l'extension de zones Natura 2000



On fait quoi ce week-end dans le pays de Caux ?



À Yvetot, le magasin « Royal cuir » fermé pour une durée indéterminée suite à un dégât des eaux





[Pour Caux Seine Agglo, un budget 2026 « de transition » qui devra être complété](#)



[Ces collégiennes d'Yvetot vont présenter leurs oyas à la foire internationale de Rouen](#)

[Voir plus d'articles](#)

Juste pour vous

Santé. Un cas de listériose en Normandie après la consommation de charcuterie contaminée, deux décès en France

Mathilde Rabaud

3–4 minutes

Douze cas de [listériose](#) ont été identifiés en France entre septembre 2025 et janvier 2026, dont **un en Normandie**. L'information confirmée par [Santé publique France](#), s'inscrit dans une enquête sanitaire d'ampleur nationale.

Les [autres cas](#) ont principalement été recensés en Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi en Bourgogne-Franche-Comté et en Nouvelle-Aquitaine. Aucun [nouveau cas](#) n'a été détecté depuis le 11 février 2026, ce qui laisse espérer une situation désormais maîtrisée.

Mais le bilan reste lourd : deux personnes âgées de plus de 75 ans sont décédées.

- **A lire aussi.** [Santé. Après le rappel massif de fromages, un malade identifié et hospitalisé en Normandie, deux morts en France](#)

Listériose : quels produits en cause dans cette contamination ?

Les investigations ont permis d'identifier une origine commune : des produits de charcuterie prêts à consommer, notamment du pâté en croûte.

Ces produits proviennent de l'entreprise Drôme Ardèche Tradition, basée à Bourg-de-Péage. Comme le précisent les autorités sanitaires, "un arrêté préfectoral de suspension d'activité a été pris" et l'entreprise "a procédé au retrait et au rappel de tous les produits fabriqués sur le site, sous la supervision des services de l'Etat", rapportent [franceinfo](#).

Un rappel des produits a été officiellement lancé le 5 mars 2026.

Qui sont les personnes touchées par la listériose ?

Les cas recensés concernent 7 femmes et 5 hommes, âgés de 34 à 93 ans. La grande majorité des patients (11 sur 12) avait plus de 65 ans. Tous ont été hospitalisés, avec des formes cliniques parfois sévères : infections sanguines, atteintes neurologiques ou encore une forme materno-néonatale. D'après franceinfo, "*dix personnes présentaient des comorbidités (cancer, diabète, insuffisance rénale chronique, grand âge)*", ce qui explique la gravité des complications.

Quels symptômes doivent alerter en Normandie ?

Les autorités sanitaires appellent à la vigilance, notamment en Normandie où un cas a été recensé.

Toute personne ayant consommé des produits concernés et présentant :

- de la fièvre
- des maux de tête
- des courbatures

doit consulter rapidement son médecin en mentionnant cette consommation.

Le délai d'incubation peut être long : jusqu'à deux mois dans certains cas, notamment chez les femmes enceintes. Depuis 2021, le nombre de cas augmente en France. Santé publique France a recensé **619 cas en 2024**, contre moins de 400 en moyenne auparavant.

Quelle réponse de l'entreprise et des autorités ?

Face à cette situation, l'entreprise Drôme Ardèche Tradition affirme avoir réagi immédiatement.

Selon franceinfo, elle indique avoir mis en place "*un plan d'actions complet*" comprenant :

- l'arrêt de la production
- la décontamination du site
- un audit microbiologique
- le renforcement des procédures d'hygiène

Les autorités, de leur côté, maintiennent une surveillance étroite

pour éviter toute nouvelle contamination.

Tempête Goretti : quatre communes de la Seine-Maritime dont Étretat et Fécamp reconnues en état de catastrophe naturelle - ICI

Simon Maunoury

~4 minutes

[Passer au contenu](#) [Passer au pied de page](#)

Jeudi 19 mars Fête des Joseph

Jeudi 19 mars Fête des Joseph

Résultats des élections municipales 2026



La tempête Goretti a fait de gros dégâts sur le front de mer à Étretat et à Fécamp, en Seine-Maritime, dans la nuit du 8 au 9 janvier 2026. © Radio France - Christine Wurtz

Publié le mercredi 18 mars 2026 à 19:54

Deux mois après le passage de la tempête Goretti sur la France, quatre communes de la Seine-Maritime ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. L'arrêté a été publié au Journal officiel le 18 mars 2026.

Des rafales à plus de 150 km/h avaient été enregistrées et 55.000 foyers avaient été privés d'électricité dans l'Eure et la Seine-Maritime après [le passage de la tempête Goretti](#) dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 janvier 2026. Ce mercredi 18 mars, la préfecture de la Seine-Maritime annonce que **quatre communes sont classées en état de catastrophe naturelle**.

Des communes côtières

Elles sont donc quatre : Fécamp, Étretat, Hautot-sur-Mer et

Veulettes-sur-Mer à être reconnues en état de catastrophe naturelle. "D'importantes inondations s'étaient produites avec **des jets de galets sur les digues**. *"L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués de l'amplitude de la houle, des vents et de la situation météorologique lors de l'événement"*, précise le communiqué.

Pour être indemnisé en cas de catastrophe naturelle, **il faut cumuler deux conditions** : *"avoir souscrit une garantie catastrophe naturelle" et que "l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par la publication d'un arrêté au Journal officiel"*.

Une cinquième commune, Gonneville-la-Mallet a aussi été désignée à la suite d'un mouvement de terrain le 24 décembre 2023.

- [Tempêtes](#)

Recevez chaque jour l'essentiel de l'actualité locale.

Adresse e-mail (obligatoire)

Exemple : nom@email.com

En cliquant sur "S'abonner", j'accepte que les données recueillies par Radio France soient destinées à l'envoi par courrier électronique de contenus et d'informations relatifs aux programmes.

Sur le même thème

[Passer la section](#)

- Deux communes de la Seine-Maritime et deux autres de l'Eure bénéficieront de l'état de catastrophe naturelle après avoir été touchées par des inondations et des coulées de boue l'été et l'hiver derniers. Les habitants pourront ainsi être mieux indemnisés par leurs assureurs.

Le 03/04/2025 à 13:16

- Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure sont placés en vigilance jaune vent par Météo-France ce samedi : la tempête Amy va souffler fort, avec des rafales jusqu'à 110 km/h.

Le 03/10/2025 à 15:20

- La tempête Goretti est passée en Seine-Maritime et dans l'Eure dans la nuit de jeudi à vendredi 9 janvier, avec des rafales de vent très violentes. Retrouvez le bilan actualisé.

Le 09/01/2026 à 18:58

- La tempête Goretti va balayer l'ouest de la France dès la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 janvier. En Seine-Maritime, des rafales de plus de 140 km/h sont attendues. Les autorités prennent des mesures d'interdiction d'accès aux ponts, parcs ou encore aux littoraux. ICI Normandie fait le point.

Le 08/01/2026 à 18:29

Autour de chez vous

[Passer la section](#)

Harfleur. La Ville bascule à droite toute, un recours déposé

Luc Gallais

3-4 minutes

Bastion du Parti communiste français (PCF) depuis 61 ans, Harfleur a opéré une bascule à droite toute, dimanche 15 mars. La liste victorieuse de cette élection municipale est celle conduite par Tony Leprêtre, référent départemental du mouvement politique Les Patriotes, fondé par Florian Philippot (ex-RN). Ce dernier n'a d'ailleurs pas manqué de réagir sur les réseaux sociaux.

La liste "Harfleur à Cœur", portée par Tony Leprêtre "dans une démarche personnelle et locale, par conséquent sans étiquette",

bien que qualifiée d'extrême droite par la préfecture, s'est imposée avec 50,21 % des votes. Un total de 1 186 voix, soit dix de plus seulement qu'"Harfleur ensemble !", la liste conduite par Kévin Crochemore (49,79 %, 1 176 voix).

"Un séisme politique"

"A vrai dire, à midi, je n'y croyais plus trop. L'espoir est revenu lors d'un des dépouillements. Cela a été indécis jusqu'au bout, commente Tony Leprêtre. Il faut rester humble compte tenu du faible écart. On sentait une dynamique derrière notre liste, avec un souhait de changement dans la population, de rupture, un ras-le-bol du communisme. C'est une surprise et un séisme politique qui dépasse l'agglomération havraise. Et j'en suis fier." Le conseil municipal d'installation, samedi 21 mars à 10 heures, pourrait se dérouler à huis clos à la demande de Tony Leprêtre, alors que l'union locale de la CGT appelle à un rassemblement à la Forge au même moment. *"On doit être digne, faire le travail pour lequel on est attendu, à savoir rendre la vie des Harfleurais meilleure. On veut les rassurer, on va prendre des mesures dans l'intérêt général. On a des affinités politiques différentes dans notre liste, des personnes n'ont aucune affiliation. Quant à un recours de nos adversaires, je ne suis pas inquiet."*

"Des irrégularités" dénoncées

Kévin Crochemore confirme avoir déposé un recours à la suite de l'élection. *"On a constaté des irrégularités dans des bureaux de vote, des personnes qui n'ont pas pu aller voter, explique-t-il, sans apporter plus de détails. Dix voix d'écart, c'est très faible, il y a eu 52 votes nuls. Cela mérite un recomptage. Le recours, c'est une chose, notre présence auprès des Harfleurais dans les années à venir est le plus important."* Pour le directeur de cabinet de Christine Morel, la déception est rude, autant que la surprise. *"On ne s'y attendait pas, il faut être honnête. On a travaillé plus d'un an sur un projet, au contact des Harfleurais, alors que la liste adverse porte ses idées avant tout sur la sécurité et la propreté, des thèmes propres à l'extrême droite. Le climat qui ravive les inquiétudes des gens n'a pas été favorable, avec un vent de dégagisme qu'on n'a pas ressenti."* L'abstention, qui a atteint 53,48 %, *"a joué un rôle majeur, selon le candidat battu. Certains pensaient que c'était acquis, d'autres ne se sont pas exprimés. On l'a payé."*

Avec le retard pris par la loi cybersécurité, l'Anssi donne des clés aux administrations pour se conformer sans attendre

Par Victoria Beurnez

5-6 minutes

Faut-il attendre que la loi soit promulguée pour la respecter ? Non, selon l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Cette dernière vient de [publier sa version de travail](#) du "Référentiel Cyber France". Ce document est destiné à permettre aux entités concernées par la future transposition de la directive européenne NIS 2, sous la forme des lois Résilience et Cybersécurité, de se conformer aux exigences de ces nouvelles réglementations en matière de cyber.

"Élaboré dans la perspective de NIS 2, ce document a été co-construit avec de nombreuses organisations professionnelles, associations d'élus et acteurs de l'écosystème pour définir une réponse adaptée, d'une part à la réalité de la menace, et d'autre part à la taille et à la maturité des entités qui doivent s'en protéger", a déclaré Vincent Strubel, directeur de l'Anssi, sur LinkedIn. Ce dernier, à l'occasion de la [présentation du panorama 2026](#) de la menace cyber, début mars, avait d'ailleurs rappelé que *"le plus tôt sera le mieux"* concernant la transposition de la directive européenne.

Lire aussi : [L'éducation, la recherche et la santé particulièrement touchées par la cybermalveillance en 2025](#)

Ainsi, le document s'articule autour de plusieurs points, qui sont en fait les objectifs de sécurité devant être nécessairement atteints par les entités importantes et essentielles concernées par la loi cybersécurité. Pour rappel, les entités essentielles, qui doivent se conformer aux exigences maximales de cette future loi, en opposition aux entités importantes, sont par exemple, pour le secteur public, les administrations publiques, les collectivités, les

établissements publics de santé, entre autres.

Formaliser les objectifs de sécurité

Le document reprend donc point par point chaque objectif de sécurité devant être mis en place par ces entités, en proposant un rappel des attendus et des moyens acceptables de conformité pour chacun d'entre eux. *“L’objectif de sécurité est l’obligation fixée par le décret pris en application de l’article 14 du projet de loi à laquelle doit se conformer l’entité. [...] Son atteinte est obligatoire, rappelle l’Anssi en préambule du document. Les “moyens acceptables de conformité”, eux, sont “les mesures à mettre en œuvre proposées par l’Anssi aux assujettis pour atteindre l’objectif”.*

Lire aussi : [En commission, le projet de loi cybersécurité repensé pour les établissements médicaux et les collectivités](#)

La liste des objectifs est longue, autant que la loi est ambitieuse : elle a pour vocation, pour vulgariser, de recenser et maîtriser la totalité des services informatiques d'une entité, et de faire en sorte que cette dernière réponde de manière adéquate en cas de cyberattaque. Ainsi, les paramètres vont du recensement à la maîtrise des systèmes d'information, la gestion des identités numériques, les audits de sécurité, en passant par la tenue d'exercices, de tests, d'entraînement, de préparation à réagir aux crises cyber.

L'heure n'est plus à l'attente

Pour l'Anssi, le but de cette publication est aussi d'inciter les entités concernées à intégrer ces paramètres dans leur stratégie de sécurité. *“Le référentiel restera un document de travail jusqu’à la transposition de NIS 2 en droit français, mais il ne faut surtout pas attendre pour le mettre en œuvre”,* rappelle Vincent Strubel. L'Anssi invite ainsi les entités concernées à l'intégrer dès maintenant dans leur stratégie de sécurité. *“C’est prendre un coup d’avance sur la conformité qui sera exigée à l’avenir, mais c’est aussi et surtout se protéger d’une menace qui est d’ores et déjà une réalité malheureusement trop concrète pour de nombreuses victimes”,* a conclu le directeur général.

Lire aussi : [Des parlementaires accusent l’Intérieur de freiner l’adoption de la loi “Résilience et Cybersécurité”](#)

La “conformité qui sera exigée à l’avenir” devra en tout cas

attendre : pour l'heure, la transposition de NIS 2 dans le droit français a pris un fort retard, que des parlementaires, dont le très familier du sujet Philippe Latombe, imputent à la présence d'un article, dans le projet de loi, protégeant le chiffrement des messageries instantanées. Un texte qui ne serait, selon le député de la Vendée, pas au goût du gouvernement, qui cherche toujours à traduire dans la loi la possibilité de contourner cette barrière, et a par ailleurs lancé une mission d'information à ce sujet, dont les conclusions devraient être rendues en avril.

Avec le retard pris par la loi cybersécurité, l'Anssi donne des clés aux administrations pour se conformer sans attendre

Par Victoria Beurnez

5-6 minutes

Faut-il attendre que la loi soit promulguée pour la respecter ? Non, selon l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Cette dernière vient de [publier sa version de travail](#) du "Référentiel Cyber France". Ce document est destiné à permettre aux entités concernées par la future transposition de la directive européenne NIS 2, sous la forme des lois Résilience et Cybersécurité, de se conformer aux exigences de ces nouvelles réglementations en matière de cyber.

"Élaboré dans la perspective de NIS 2, ce document a été co-construit avec de nombreuses organisations professionnelles, associations d'élus et acteurs de l'écosystème pour définir une réponse adaptée, d'une part à la réalité de la menace, et d'autre part à la taille et à la maturité des entités qui doivent s'en protéger", a déclaré Vincent Strubel, directeur de l'Anssi, sur LinkedIn. Ce dernier, à l'occasion de la [présentation du panorama 2026](#) de la menace cyber, début mars, avait d'ailleurs rappelé que *"le plus tôt sera le mieux"* concernant la transposition de la directive européenne.

Lire aussi : [L'éducation, la recherche et la santé particulièrement touchées par la cybermalveillance en 2025](#)

Ainsi, le document s'articule autour de plusieurs points, qui sont en fait les objectifs de sécurité devant être nécessairement atteints par les entités importantes et essentielles concernées par la loi cybersécurité. Pour rappel, les entités essentielles, qui doivent se conformer aux exigences maximales de cette future loi, en opposition aux entités importantes, sont par exemple, pour le secteur public, les administrations publiques, les collectivités, les

établissements publics de santé, entre autres.

Formaliser les objectifs de sécurité

Le document reprend donc point par point chaque objectif de sécurité devant être mis en place par ces entités, en proposant un rappel des attendus et des moyens acceptables de conformité pour chacun d'entre eux. *“L’objectif de sécurité est l’obligation fixée par le décret pris en application de l’article 14 du projet de loi à laquelle doit se conformer l’entité. [...] Son atteinte est obligatoire, rappelle l’Anssi en préambule du document. Les “moyens acceptables de conformité”, eux, sont “les mesures à mettre en œuvre proposées par l’Anssi aux assujettis pour atteindre l’objectif”.*

Lire aussi : [En commission, le projet de loi cybersécurité repensé pour les établissements médicaux et les collectivités](#)

La liste des objectifs est longue, autant que la loi est ambitieuse : elle a pour vocation, pour vulgariser, de recenser et maîtriser la totalité des services informatiques d'une entité, et de faire en sorte que cette dernière réponde de manière adéquate en cas de cyberattaque. Ainsi, les paramètres vont du recensement à la maîtrise des systèmes d'information, la gestion des identités numériques, les audits de sécurité, en passant par la tenue d'exercices, de tests, d'entraînement, de préparation à réagir aux crises cyber.

L'heure n'est plus à l'attente

Pour l'Anssi, le but de cette publication est aussi d'inciter les entités concernées à intégrer ces paramètres dans leur stratégie de sécurité. *“Le référentiel restera un document de travail jusqu’à la transposition de NIS 2 en droit français, mais il ne faut surtout pas attendre pour le mettre en œuvre”,* rappelle Vincent Strubel. L'Anssi invite ainsi les entités concernées à l'intégrer dès maintenant dans leur stratégie de sécurité. *“C’est prendre un coup d’avance sur la conformité qui sera exigée à l’avenir, mais c’est aussi et surtout se protéger d’une menace qui est d’ores et déjà une réalité malheureusement trop concrète pour de nombreuses victimes”,* a conclu le directeur général.

Lire aussi : [Des parlementaires accusent l’Intérieur de freiner l’adoption de la loi “Résilience et Cybersécurité”](#)

La “conformité qui sera exigée à l’avenir” devra en tout cas

attendre : pour l'heure, la transposition de NIS 2 dans le droit français a pris un fort retard, que des parlementaires, dont le très familier du sujet Philippe Latombe, imputent à la présence d'un article, dans le projet de loi, protégeant le chiffrement des messageries instantanées. Un texte qui ne serait, selon le député de la Vendée, pas au goût du gouvernement, qui cherche toujours à traduire dans la loi la possibilité de contourner cette barrière, et a par ailleurs lancé une mission d'information à ce sujet, dont les conclusions devraient être rendues en avril.

Les départements demandent des gages financiers à l'État avant les débats sur la décentralisation

Par Simon Gendrel

5-6 minutes

Les départements souhaitent faire entendre leurs voix avant les débats autour de la nouvelle réforme territoriale promise par Sébastien Lecornu, avec la présentation du projet de loi “décentralisation” après les élections municipales. Dans un communiqué datant du 11 mars dernier, l'Assemblée des départements de France (ADF) appelle à faire *“confiance aux départements”* pour une décentralisation *“au service du redressement de la France”*, sur fond d'incertitudes financières encore non éclaircies dans les différentes tractations menées par l'exécutif.

Pourtant, le 14 novembre dernier, à Albi, lors de l'Assemblée des départements de France, le parterre de présidents de départements était enthousiaste après un discours au ton très départementaliste du pensionnaire de Matignon, lequel avait promis d'épargner les *“départements en difficulté”* dans le projet de loi de finances (PLF) 2026, mais aussi de leur redonner la main sur un certain nombre de compétences, comme l'offre de soins, en en faisant des partenaires privilégiés de la décentralisation.

Lire aussi : [Réforme des ARS : Sébastien Lecornu confirme son intention de renforcer le rôle des départements](#)

Cinq mois ont passé et ce *“nouvel acte de décentralisation annoncé manque de visibilité sur les ressources”*, se plaint un membre du cabinet du président de l'ADF François Sauvadet interrogé par *Acteurs publics*. *“Notre communiqué ne s'inscrit pas dans des revendications en matière de répartition des compétences”* mais vise à *“obtenir davantage de précisions”* pour lever les *“incertitudes”* financières, qui entourent les projets du gouvernement.

Lever les incertitudes financières

L'heure ne doit donc plus être aux intentions, mais bien *“à la mise en œuvre des mesures concrètes permettant le plein essor des libertés locales”*, soutient le communiqué. En attendant un retour sur les propositions *“solides”* et *“réalistes”* des 104 départements, l'assemblée d'élus a surtout pris une résolution pour appeler à davantage de concertation, son nom est assez explicite : *“décentralisation, finance et fiscalité restent un prérequis à toutes réformes ambitieuses.”*

“Aucune réforme ne pourra être gagnante si elle ne repose pas d'abord sur la capacité des départements à disposer d'une libre administration effective, et d'une autonomie fiscale et financière réelle”, jugeait le président de l'Assemblée des départements de France, François Sauvadet, cité dans le communiqué diffusé le 11 mars et précité. *“Nous demandons la fin des engagements pris sans concertation (...), c'est un prérequis sans lequel aucune confiance ne peut s'établir et aucune réforme ne peut durablement se construire”*, martelait-il.

Le même membre du cabinet de François Sauvadet nous confie dans un second temps regretter le traitement *“insuffisant”* des problématiques financières dans les textes de clarification des compétences. *“Nous n'avons pas d'échéancier, l'incertitude est très importante, et nous n'avons par exemple aucune visibilité sur le PLF 2027.”* Il souhaite également s'assurer du maintien de certaines dotations que perçoivent les départements.

Assurer le maintien de dotations “essentielles”

Le communiqué évoque notamment l'inquiétude des départements quant à l'avenir des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dont ils dépendent largement pour l'aménagement du territoire. Cela nécessite une *“clarification”*, estime le membre du cabinet du président de l'ADF : *“Ce serait un coup de poignard si les DMTO étaient supprimés. C'est un symbole très important entre la collectivité départementale et ses citoyens”*, dit-il. Soulignons cependant que le gouvernement Lecornu n'a pas explicitement indiqué vouloir remettre en cause cette dotation.

Lire aussi : [Finances, décentralisation... Sébastien Lecornu concède quelques gestes aux départements](#)

Les départements insistent aussi sur l'importance d'avoir des

études d'impact *“réelles et chiffrées”*, à l'aune de projets *“structurants”*. *“Ce n'est pas admissible d'en être privé, c'est d'ailleurs ce que recommande le Conseil d'évaluation des normes”*, ajoute-t-on à l'ADF. *“Dans la loi Notre de 2015, il n'y avait pas d'études d'impact (qui ne sont applicables qu'aux projets de loi, ndlr), d'où les grandes difficultés que nous avons connues à l'issue de cette loi.”*

Enfin, l'ADF insiste sur une revendication de longue date des collectivités : la réforme de l'article 40 de la Constitution, qui aujourd'hui rend irrecevables les initiatives parlementaires qui engendreraient une dépense nouvelle pour l'État. *“Nous militons pour instaurer un véritable 40 dans la Constitution, applicable au gouvernement, afin qu'une dépense nouvelle pour les collectivités, en l'absence d'un financement préalable, soit irrecevable”*, précise l'entourage de François Sauvadet, pour l'instaurer en marge des projets de loi de finances. Cette proposition faisait encore l'objet d'un amendement rejeté en marge du dernier débat budgétaire.